

Un regard critique sur le contenu éthique des démarches de développement durable dans le tourisme

Version finale

Ghislain DUBOIS
Laboratoire Enseignement et Recherche Milieux
et Sociétés
(ERMES- IRD Orléans)
16 rue Daumier
13008 Marseille
Tel: + 33 (0) 4 91 37 98 15
dubois@orleans.ird.fr

Jean-Paul CERON
Centre de Recherche en Droit de
l'Environnement, de l'Aménagement et de
l'urbanisme
(CRIDEAU- CNRS Limoges)
34 Rue Dupleix
87000 LIMOGES
Tel: + 33 (0) 5 67 70 78 90
ceron@chello.fr

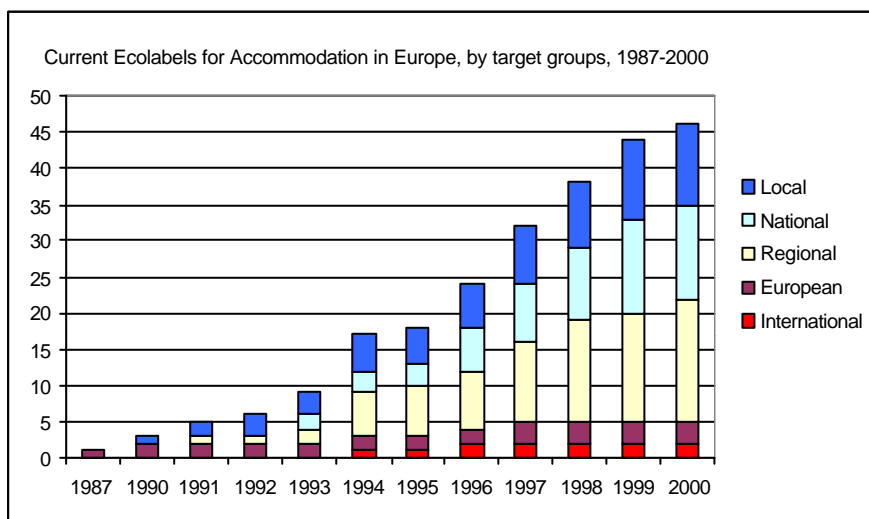
INTRODUCTION

Le 1^{er} octobre 1999, l'Organisation mondiale du tourisme a publié a grand renfort de communication, son « code mondial d'éthique du tourisme ». La « charte d'éthique du voyageur » du tour opérateur lyonnais Atalante a déjà été diffusée à 80 000 exemplaires depuis sa rédaction en octobre 1997. Codes de bonnes conduites, chartes d'éthique, plans et labels d'environnement : les dix dernières années ont été marquées, dans le domaine du tourisme, par la floraison d'instruments et de déclarations visant à intégrer les enjeux de l'environnement et du développement durable dans cette activité, affirmant plus ou moins consciemment une éthique du tourisme.

Qu'ils s'adressent aux touristes, aux sociétés d'accueil, aux voyageurs ou à tous les acteurs du tourisme sans distinction, qu'ils traitent du rapport du voyageur avec l'autre et inversement, de la protection de l'environnement local et global, du partage des revenus du tourisme, notamment dans les pays du Sud, ou des rapports entre professionnels du tourisme, ces textes ont en commun :

- une revendication plus ou moins explicite d'une éthique distanciée des réalités du « business as usual », c'est à dire une intention affirmée de s'éloigner de l'intérêt de court terme des opérateurs pour prendre en charge des enjeux collectifs.
- une base purement volontariste, sans obligation d'adhésion, ce qui revient à préconiser une auto régulation du secteur plutôt que des politiques publiques traditionnelles

Figure 1: Ecolabels pour l'hébergement en Europe selon les groupes cibles 1987-2000



Source: base de données ECOTRANS- ECO-TIP

Au même moment, le tourisme est confronté au défi du développement durable, bien qu'il ne soit mentionné ni dans la déclaration de Rio ni dans l'agenda 21, si ce n'est comme toutes les autres activités économiques et de manière très générale avec la recommandation du chapitre 30, « Business and Industry, including transnational corporations,[...] should be encouraged to adopt and report on the implementation of codes of conduct promoting best environmental

practices ». Il n'en est pas moins clair que le tourisme est vivement interpellé, entre autres, par deux thématiques centrales dans l'esprit de Rio : sa contribution au changement climatique global (en particulier à travers les transports) et son impact sur le développement des pays du sud.

Certes, cette évolution actuelle des discours, ces discussions sur l'éthique du tourisme, correspondent à une sensibilisation grandissante aux impacts du tourisme, que ce soit sur l'environnement ou les sociétés d'accueil, et parfois à une tentative de remise à plat des objectifs du développement touristique. Mais pour autant, vont-elles permettre une véritable évolution des pratiques des opérateurs et des touristes? Entraînent-elles un renouvellement des modes d'action collective dans ce secteur, ou se limitent-elles aux déclarations d'intentions ? Et d'ailleurs, quels moyens d'applications et de contrôle ces initiatives se donnent-elles ?

Le recours sans précédent à l'éthique dans le domaine du tourisme doit être questionné. Faut-il y voir l'expression d'un soudain altruisme, de l'émergence d'un civisme des opérateurs privés ou au contraire celle de leur intérêt bien compris ? Traduit-il une volonté de ONG (comme WWF ou Tourism Concern par exemple) de faire pression sur ces mêmes opérateurs ? N'est-il qu'un grand exercice de communication destinée à masquer l'inexistence de vraies politiques en matière de tourisme et de développement durable ? Et en effet, étant donné la faiblesse générale des politiques de l'Etat dans le domaine du tourisme, et les limites de la planification, c'est bien l'essentiel de la réponse des acteurs du tourisme au développement durable qu'il faut voir dans ces nouveaux outils. Cette réponse est-elle suffisante pour répondre à l'ambitieux projet de l'Agenda 21, permet-elle réellement d'élaborer une vision partagée du futur du tourisme entre les différents acteurs, ou est-elle par nature limitée et inapte à traiter des enjeux qui questionnent directement le tourisme ? Que révèle l'appel implicite à l'autorégulation du secteur qui l'accompagne en termes de gouvernance de l'activité touristique ? La discussion sur l'éthique du développement touristique ne devrait-elle également se tenir sur les scènes plus classiques du débat public ?

Après un rapide rappel de la place de l'éthique dans la politique et l'élaboration des politiques publiques ainsi qu'un tour d'horizon des implications éthiques du développement durable pour le tourisme, ce texte examine la diversité des conceptions du rôle attribué à l'éthique à travers une analyse du contenu des documents traitant de ce sujet et une évaluation critique de leurs modalités de mise en œuvre.

1. Définitions et contextes des démarches éthiques

1.1. L'éthique

On pourrait penser que l'implication éthique des acteurs du tourisme est une affaire personnelle, ne concerne que leurs propres pratiques altruistes, leur initiatives volontaires, voire une certaine conception de la charité (charity business...). En fait nous pensons que ce qui est réellement en jeu va bien au delà et concerne la maîtrise publique du développement touristique dans le contexte de la globalisation.

Peut-être faudrait-il préalablement clarifier la distinction entre ces deux notions voisines que sont la morale et l'éthique. Paul Ricoeur suggère de ne pas se préoccuper de la distinction (Ricoeur 1990, p. 200) puisque l'on peut employer indifféremment un terme ou l'autre ; l'utilisation privilégiée du terme d'éthique serait due à une connotation désuète de son concurrent. On peut toutefois rappeler la distinction habituellement faite selon laquelle la

morale est propre à l'individu, alors que l'éthique vise à rationaliser les comportements collectifs sur une base juste; elle est propre au groupe dont elle renforce la cohésion et l'identité. La morale est de l'ordre de la conviction pure, alors que l'éthique s'intéresse aux conséquences des actes, elle est associée à la responsabilité, destinée à être opérationnelle dans la société. C'est la distinction de Max Weber entre éthique de conviction et éthique de responsabilité, la première cherchant à déterminer un acte indépendamment de ses conséquences, sur la seule base de principes, la seconde se préoccupant au contraire des conséquences. Si l'éthique se réfère souvent, dans sa recherche du juste, à des fondements moraux, il faut rappeler que l'on peut baser une valeur collective sur un défaut moral, de la même manière que les rapports économiques entre individus se basent sur l'égoïsme. On sent là tout le pragmatisme que contient l'éthique, qui en fait une notion éminemment politique.

Pas de politique sans éthique : l'éthique n'est pas une facette supplémentaire des relations humaines, mais est contenue dans toute réflexion collective, de manière plus ou moins exprimée. « Le déploiement pratique des concepts de philosophie politique et d'énoncés politiques a un préalable général : la constitution de communautés politiques qui [...] est la seule à pouvoir valider valeurs, principes et règles du juste, comme ensuite à leur donner une traduction pratique. Le primat de la communauté politique, non seulement pour mettre en pratique les orientations éthiques, mais aussi pour prouver leur validité, est un fait qui ne saurait être sous-estimé. Dénonciations et propositions peuvent certes venir de toutes parts en mobilisant des argumentations éthiques diverses et en invoquant la justice et l'équité sans attendre que soient mises sur pied les institutions capables de les assumer dans l'action. Elles peuvent ainsi être le ferment de changements dans l'organisation collective, en particulier au niveau international, et susciter de nouveaux liens politiques. Tant que ces arguments et propositions n'auront pas été discutés de façon approfondie et éprouvés politiquement au sein de communautés déterminées, leur validité devra néanmoins être tenue pour incertaine » (Godard 1999). Cette longue citation d'Olivier Godard résume les soupçons et doutes qui pèsent a priori quant à l'efficacité pratique des codes et chartes d'éthiques professionnels que nous nous proposons d'étudier, surtout lorsque ceux-ci veulent influencer sur des situations à propos desquelles ils ne disposent pas de capacité d'action.

Bien que ce texte se focalise sur le contenu et les pratiques de l'éthique, il paraît préalablement utile de rappeler que l'éthique peut faire référence à des fondements philosophiques divergents qui peuvent grandement influencer sur le contenu

1.2. Les fondements philosophiques de l'éthique

L'élaboration d'une éthique est donc dépendante de processus sociaux; elle peut également être située par rapport à des courants de pensée philosophiques qui induisent une grande variabilité de son contenu. Il existe différentes typologies des sous-basements philosophiques de l'éthique. Par exemple, Arnsperger et Van Parijs (Arnsperger, Van Parijs 2000, pp. 15-66) renvoient à un quadruple filiation : l'utilitarisme (de Bentham au Welfare economics), le libéralisme (de Locke à Von Hayek et aux néo-libéraux), le marxisme qui chez un bon nombre d'auteurs associe à la fois une dimension analytique et une dimension normative et enfin, l'égalitarisme libéral de Rawls. Ce qui importe ici c'est de constater que cette variabilité n'est pas dépourvue de conséquences quand on s'intéresse au tourisme. Pour l'illustrer, on reprend ici brièvement l'exposé de Fennel et Malloy (Fennel et Malloy 1999) qui s'appuient sur une typologie légèrement différente des auteurs précédents et distinguent :

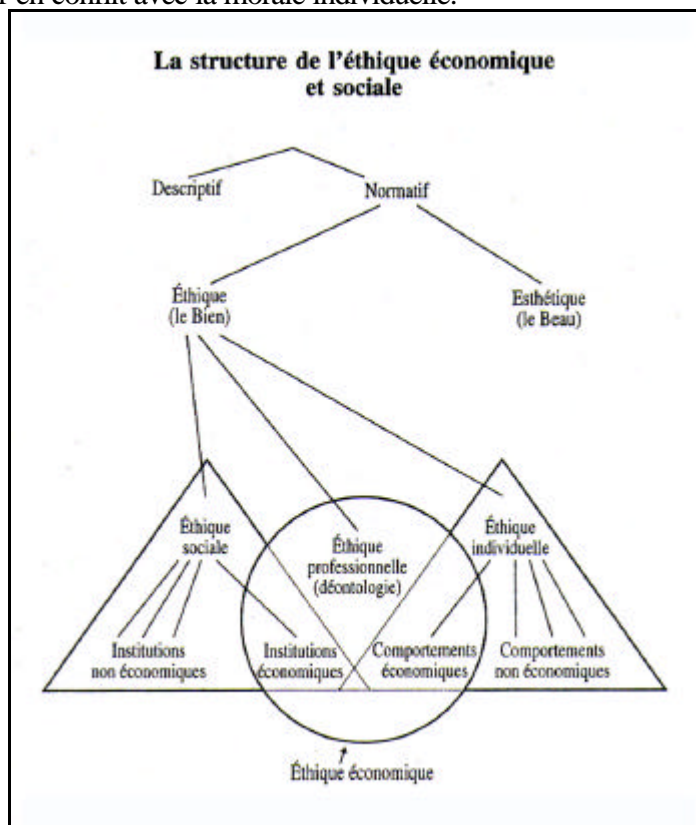
1. La position kantienne et néo-kantienne où l'impératif catégorique impose une morale stricte et universelle (sauf si l'action à laquelle cela conduit est manifestement

déraisonnable dit W.D. Ross). Le résultat est que, dans cette optique l'acteur du tourisme a un comportement éthique qui ne dépend pas du lieu où il se trouve ou du type de tourisme dans lequel il navigue: tourisme de masse ou écotourisme, l'éthique doit être la même.

2. La position téléologique, dans laquelle on cherche à maximiser le bien être et minimiser la souffrance pour l'individu (hédonisme) ou pour le groupe (utilitarisme). Dans cette optique c'est la fin qui compte avant tout et les moyens sont au mieux secondaires. Un comportement éthique correspond, après évaluation et calcul, à la façon la moins coûteuse d'atteindre le but. Cette option philosophique sous-tend à la fois largement les pratiques des démocraties modernes et l'analyse coût –bénéfice en économie. Le problème c'est que la définition de ce qui l'optimum n'est nullement évident: ce qui est bon l'est pour qui, à quelle échéance etc. Une attitude éthique en découlant dans le domaine du tourisme serait par exemple, si on se place du point de vue d'un opérateur, de maximiser le profit du plus grand nombre de ses actionnaires tout en nuisant au plus petit nombre possible d'entre eux.
3. La position de l'école relativiste qui récuse l'universalité des principes moraux selon Kant. Les perceptions du bien et du mal sont différentes selon les individus et les cultures et tout cela n'est pas de l'ordre de la nuance. Toute tentative de globalisation des conduites morales n'est jamais qu'un avatar de l'eurocentrisme et du colonialisme. Le problème c'est précisément qu'avec le tourisme on passe souvent les frontières des sociétés: changer certaines règles peut s'avérer très perturbant pour les touristes qui admettront difficilement que dans un pays on s'en tienne aux contrats alors que dans un autre on en fasse peu de cas. On peut également ajouter que ces différences d'éthique existent bel et bien et que globalement, elle n'ont pas empêché le développement du tourisme
4. La position de Rawls, philosophe contemporain auquel les débats sur l'environnement font très fréquemment référence. L'auteur développe une théorie de la justice fondée sur deux principes: liberté et différenciation. Le premier principe affirme un accès égal de tous aux droits fondamentaux: liberté d'expression, de croyance, accès à la propriété. Le second principe définit les conditions dans lesquelles l'égalitarisme du premier peut être dépassé: l'inégalité est acceptable quand il en résulte un avantage pour tous. En conséquence on peut dire que le tourisme dans les pays du tiers monde est justifié, même si les touristes bénéficient d'un accès aux ressources et d'un niveau de vie bien supérieur à celui des autochtones, dans la mesure où il apporte des ressources économiques à la société réceptrice.

1.3. Ethique et entreprise

La discussion sur l'éthique appliquée au tourisme renvoie également à un autre cadre: celui du rôle de l'éthique dans les affaires et l'économie. La place de la notion d'éthique économique par rapport aux éthiques sociales, individuelles et professionnelle est illustrée par le graphique ci-dessous (Arnsperger et Van Parijs 2000 p.7). A quels ressorts correspond la pénétration (certes relative) de l'éthique dans les débats économiques et dans le monde des affaires? Le but de la science économique à sa naissance n'a-t-il pas été de substituer une main invisible et neutre aux contraintes d'une moralité pesante édictée par le clergé et imposée par le Prince, qui avait mené aux guerres de religion et aux ruines consécutives? Un bon nombre d'auteurs, dont Durkheim, ne soulignent-ils pas l'amoralité des comportements économiques? C'est justement de cette amoralité que surgit le besoin de l'éthique. Le fonctionnement spontané des entreprises a toutes les chances de rentrer en conflit avec les normes morales de la société qui lui sont en première analyse étrangères. Imaginons un tour opérateur envoyant des touristes faire de la plongée aux Philippines, fermant cyniquement boutique pendant leur séjour en les abandonnant à leur sort et ouvrant une nouvelle boutique ailleurs. Pour traiter ce genre de comportement, on peut certes avoir recours à la loi mais ce n'est ni commode ni bon pour l'image de la profession (quelques scandales l'ont naguère montré). Le monde de l'économie a donc intérêt à se doter d'un ensemble de règles de comportement, plus ou moins explicites, plus ou moins contraignantes, contribuant à réguler son insertion dans la société. Pour ce faire, on ne peut se contenter de se fixer des règles aux relations avec l'extérieur, cela implique également des règles de fonctionnement internes (rappelons par exemple que même entre boursiers avertis tous les coups ne sont pas permis). Ces règles éthiques ne s'appliquent pas uniquement aux décideurs, mais peuvent également concerner le personnel, à la fois dans ses relations internes, sans doute pour éviter que les carriéristes ne fassent trop le vide autour d'eux, et dans ses relations avec l'extérieur pour gérer l'image de l'entreprise. On trouve des codes de ce type chez Disney, ACCOR et on sait qu'on leur reproche parfois d'empiéter sur la sphère privée: l'éthique entrepreneuriale pouvant éventuellement entrer en conflit avec la morale individuelle.



1.4. Ethique et politique: l'éthique comme fondement des politiques publiques

L'éthique est d'ordinaire plus ou moins stabilisée, intériorisée dans le droit, discutée quand le Parlement adopte les lois et est souvent l'objet de contestations par les divers mouvements sociaux. Ce sont à la fois les arguments éthiques et la confrontation des intérêts qui font évoluer le système de régulation de la société. Les débats éthiques surgissent quand de nouveaux problèmes et de nouvelles situations considérées comme injustes surgissent et quand les sociétés s'avèrent incapables de traiter ces nouvelles questions avec les moyens dont elles se sont jusqu'alors dotées.

On peut ainsi rappeler les raisons qui font que l'éthique a pénétré les débats des dernières décennies sur l'environnement puis, plus largement sur le développement durable.

L'environnement est venu mettre en question un schéma de fonctionnement de la société où la politique et l'économie réglaient le jeu des intérêts: jeu des acteurs au regard du pouvoir pour la première, jeu des acteurs pour l'appropriation et l'usage des richesses pour la seconde. Or, comme le souligne Olivier Godard, un certain nombre de questions que pose l'environnement renvoient précisément à « un au-delà des intérêts, sous la forme soit d'un nécessaire et difficile dépassement des intérêts des générations présentes [...] soit d'un dépassement des seuls intérêts des sujets humains [...] C'est parce que les principales procédures sociales existantes d'expression et de confrontation des intérêts (le marché, le vote politique, la négociation, la manifestation) semblent échouer à donner une représentation appropriée aux intérêts des tiers absents que l'éthique est en quelque sorte appelée à la rescousse » (op. cit.). La discussion éthique survient lorsqu'il y a incapacité des mécanismes de régulation économiques ou réglementaires existants à remédier à une situation estimée injuste selon certains principes. Les enjeux globaux d'environnement, les questions de long terme et d'inégalité de développement entre le Nord et le Sud soulèvent justement ce type de questions et provoquent ainsi un débat éthique, dont un des aboutissements est exposé dans l'Agenda 21 (voir plus loin), même si de nombreuses questions restent posées.

Notre hypothèse est que les acteurs agissent rarement en fonction de considérations altruistes, mais dans un contexte de régulation (lois, marchés) influencé par l'éthique. Les nouvelles pratiques des tour opérateurs, des ONG, les prises de positions des organisations internationales suggèrent que ce contexte est en train d'évoluer. L'intérêt majeur des positions éthiques des acteurs de l'industrie touristique réside peut être, plus que dans leurs implications pratiques immédiates, dans leur capacité à promouvoir l'élaboration d'un nouvel agenda politique pour le secteur du tourisme. En discutant du sens du tourisme, des impacts négatifs, des inégalités qu'il suscite, elles révèlent le contenu du débat politique autour du tourisme, elles montrent l'état actuel de la gouvernance de l'activité et ses perspectives.

2. Les implications éthiques du développement durable

2.1. N'oublions pas le rapport Brundtland et la conférence de Rio !

« Le développement durable a survécu à plus d'une dizaine d'années d'excès rhétoriques et de scepticisme académique » (Lafferty 1996). Il reste, du moins dans les discours, la référence d'un grand nombre de politiques publiques et d'initiatives dans le domaine du tourisme. Pourtant, sans aller jusqu'à dire qu'une grande partie des discussions sur le

développement durable vont à contre sens, ou n'ont absolument rien à voir avec ce qui en a été à l'origine, il semble qu'une mauvaise perception (plus ou moins volontaire) des implications de la conférence de Rio, du projet de société et de l'éthique globale que contient l'Agenda 21, soit à l'origine du flou et des confusions que l'on constate

A la lecture des documents officiels sur le développement durable, il semble en effet que la référence constante à un « development that meets the needs of present generations without compromising the ability of future generations to meet their own needs. », (définition du rapport Brundtland, WCED, 1987) suffise à convaincre que tout le monde parle effectivement de la même chose. Rien n'est moins sûr.

Le développement durable est avant tout un concept d'origine internationale, dont l'affirmation a été suscitée par des problèmes d'environnement et de développement globaux : maintien de la pauvreté dans les pays du Sud et accroissement des inégalités entre pays développés et pays en développement, effet de serre, épuisement des ressources non renouvelables. A ces questions, la communauté internationale a répondu par l'affirmation d'un principe moins équivoque qu'il n'y paraît, si l'on prend la peine de lire les quelques lignes qui suivent la définition tant rabâchée :

« [...] It contains within it two key concepts: the concept of 'needs', in particular needs of the world's poor, to which overriding priorities should be given; and the idea of limitations imposed by the state of technology and social organisation on the environment's ability to meet present and future needs»

La déclaration sur l'environnement et le développement de Rio ne dit pas autre chose: priorité au développement des pays pauvres (articles 5 et 6), responsabilité des pays développés dans la lutte contre les pollutions (article 7), rééquilibrage en faveur du long terme et des enjeux globaux. En résumé, pas de bon développement sans un bon environnement, et des « responsabilités communes mais différenciées » gouvernées par un principe d'équité, des Etats dans les enjeux globaux, dans les relations à l'intérieur des Etats et entre ces Etats, mais aussi entre les générations présentes et futures. On est en face d'une idée normative, dont l'intérêt est a priori plus politique qu'analytique, traduite en objectifs opérationnels précis dans les 40 chapitres de l'Agenda 21. « There is [dans l'Agenda 21] a theoretical foundation describing the relationship between man and nature; there are a limited number of integrated guiding principles; there is a clear identification of problems to be solved and the actors who must take responsibility for solving them; and there is a multifaceted and relatively specific agenda for change»(Lafferty 1996, p.190)

A la lecture des documents de référence sur le développement durable (stratégies nationales, agenda 21 locaux, démarches sectorielles), on est souvent surpris de constater que ces préoccupations fondatrices de contraintes globales et d'équité Nord/Sud sont souvent absentes, pour laisser la place à une masse d'enjeux concernant d'abord le cas traité. Si la lutte contre les pollutions globales est affirmée (mais avec quelle priorité ?), le développement des pays du Sud passe généralement à la trappe, et la question des générations futures est très fréquemment évitée.

La raison en est que si le développement durable est l'affirmation d'un projet de société global, il est aussi une méthode d'approche des problèmes d'environnement et de développement, qui consiste à évaluer les externalités sociales et environnementales du développement, et à chercher une vision à long terme. Méthode séduisante, qui peut-être mise en œuvre non seulement au niveau global, mais également appliquée à des échelles plus locales, ou pour des secteurs particuliers, pour étudier des problèmes bien éloignés des enjeux de la conférence de Rio : les enjeux particuliers du développement d'un territoire, de la gestion d'une ressource ou d'un secteur d'activité, le maintien à long terme de la rentabilité

de l'activité touristique par exemple. Le hiatus se produit lorsque ces évaluations locales ou sectorielles privilégient uniquement les enjeux « internes » à un cas particulier, et oublient de considérer les impacts externes et les contraintes globales : le tourisme ne se pose plus la question de sa contribution à l'effet de serre, ou du moyen de devenir une force de développement pour les pays du Sud. Cette divergence progressive des points de vue induit qu'on a l'impression de parler de la même chose alors qu'en fait ce n'est pas le cas. Si le développement durable ne s'évalue en définitive qu'au niveau global, il n'en reste pas moins que dans l'état actuel chaque acteur l'évalue par rapport à ses propres objectifs et priorités.

Il n'est pas assuré que le projet affirmé à Rio soit partagé par tous, et ceci explique peut-être ce qui a été dit précédemment. Cependant, étant donné le consensus apparent sur le rapport Brundtland et l'Agenda 21 dans toute la littérature sur le développement durable du tourisme, nous proposons de le prendre pour argent comptant, et de tenter d'en tirer des conséquences pour le tourisme.

2.2. Une éthique globale ?

« Rio fut ce qu'on attendait : un forum où la référence à la morale fut beaucoup plus large qu'on ne le fait habituellement dans les conférences internationales » (Antoine, Barrère et al. 1994, p. 15).

Pour revenir à l'éthique, on peut s'interroger sur les sources de l'Agenda 21. William Lafferty y voit une inspiration réaliste et une inspiration consensuelle. La première vient du fait que l'accumulation des connaissances scientifiques sur les impacts sur l'environnement des activités humaines pousse très fortement à agir, par exemple dans les domaines de la lutte contre les effets de serre, de la protection de la couche d'ozone, de la biodiversité ou de la désertification¹. La seconde vient du consensus global affirmé à Rio puis repris à d'autres échelles (le traité de Maastricht ou le programme cadre de l'Union européenne). Dans ces discours, plus le consensus est fort et la procédure démocratique, plus l'appel éthique est fort.

Avec ces deux inspirations, on retrouve le caractère pragmatique et démocratique de l'éthique, qui tente de rationaliser un mode de conduite en fonction d'un contexte. « A foundation has been laid which ideological purists may reject, and cynical politicians exploit, but which normative pragmatism can and should work with » (Lafferty 1996, op. cit.). Dans ce contexte, l'attitude des scientifiques peut être de participer à la traduction de ce projet en objectifs sectoriels et locaux compatibles avec les contraintes globales énoncées dans l'Agenda 21, mais aussi de mettre en évidence les usages erronés de la notion.

2.3. Des questions posées au tourisme

Bien qu'il n'y fasse absolument pas référence, l'Agenda 21 questionne le tourisme. L'examen des problèmes soulevés et des engagements internationaux soulève deux séries d'enjeux. La première concerne l'impact du tourisme sur la consommation d'énergie, la pollution atmosphérique et sa contribution à l'effet de serre. Le point d'interrogation le plus important est sans doute l'explosion du transport et des mobilités touristiques dans les pays développés, et la contribution aux émissions de gaz à effet de serre qui en résulte. Dans son étude « Tourisme, environnement, territoires : les indicateurs » (Rechatin, Dubois et al. 2000), l'Institut Français de l'Environnement (Ifen), évalue entre 7 et 8% la contribution des transports nationaux et internationaux du tourisme passé en France aux émissions de gaz à effet de serre du pays, émissions auxquelles il faudrait ajouter celle des hébergements et

¹ Nous reprenons volontairement les exemples ayant fait l'objet d'engagements internationaux

équipements touristiques. Avec la croissance du nombre d'arrivées de visiteurs internationaux en France et le développement de la mobilité de loisirs, ces émissions sont en augmentation, ce qui ne peut qu'interroger dans le contexte d'un engagement de réduction de son volume d'émissions par la France (Rechatin, Dubois et al. 2000). Les transports pourraient d'ailleurs devenir un des principaux facteurs de conflits entre développement durable et développement touristique étant donné le nombre de problématiques environnementales qui leur sont liés : effet de serre, énergie, pollution de l'air, bruit, morcellement des habitats.

En matière de tourisme, le progrès social (augmentation du taux de départ en vacances et en courts séjours) passe presque obligatoirement par une augmentation des mobilités. Particulièrement, les déplacements en voiture sont perçus comme une expression d'une liberté individuelle, d'autant plus que les déplacements de loisirs sont sans conteste les plus gratifiants de tous. Mais cette liberté individuelle est-elle compatible avec une perspective de maîtrise globale des mobilités et des consommations d'énergie ? Qu'elle soit posée de manière indirecte (augmentation du prix du carburant par les écotaxes) ou de manière directe (politiques plus actives pour favoriser les transports en commun), cette question influence déjà le tourisme. L'Internationale des amis de la nature (IAN : organisation non gouvernementale forte de 600 000 membres et créée en 1895 avec pour principal objectif de procurer aux populations des activités de tourisme et de loisirs proches de la nature), soutient par exemple actuellement une campagne qui vise à la taxation du kérosène pour le transport aérien. Selon un récent rapport de l'OCDE (OCDE 2000) la contribution du transport aérien des touristes pourrait à l'échéance de 2030 dépasser celle des transports par route. Parmi les mesures préconisées à moyen et à long terme figurent également la substitution de l'avion par le train pour les voyages de moins de 700 km, l'incitation à l'allongement des séjours de vacances afin d'éviter une multiplication des trajets nuisible à l'environnement, et le soutien à des mesures différenciées selon le motif de déplacement réalisé (personnel ou professionnel). Inversement, le risque d'un changement climatique menace le tourisme, et les implications éventuelles d'un scénario de réchauffement commencent à être étudiées (Ceron 1999). On touche ici à un des points de tension entre critères sociaux, économiques et environnementaux que renferme le développement durable.

D'autres problèmes plus localisés, comme la consommation d'eau du tourisme, son rôle dans l'artificialisation des milieux fragiles (littoral, montagne) ou sa relation avec la biodiversité doivent être envisagés, même s'il ne faut pas nier le rôle positif joué par le tourisme dans certains cas.

La seconde série d'enjeux concerne la contribution du tourisme au développement des pays du Sud, et l'équité de ce développement, avec cette question : comment faire du tourisme une force de développement des pays du Sud, alors que l'offre et la demande internationale sont dominés par les transporteurs, voyagistes et hébergeurs des pays du Nord ? Il serait trop long de détailler ici les relations entre tourisme et développement (CAZES, 1992). La domination du tourisme mondial par les pays du Nord interroge ces derniers quant à leur responsabilité dans les impacts sur l'environnement du tourisme, et sur les moyens de combler le fossé entre pays développés et pays en voie de développement. Des questions comme le transfert de technologies (Internet, systèmes de distribution mondiaux) pour le développement touristique (article 9 de la déclaration de Rio), le rôle des touristes internationaux et des multinationales du tourisme dans les pays du Sud ou les conditions de la concurrence internationale entre destinations (dérégulation) méritent d'être posées sous cet angle. S'interroge-t-on assez sur les impacts sur l'environnement ou le développement des touristes français à l'étranger, sur la

logique d'implantation du Club Med, sur la part des revenus redistribués dans le pays hôte par un opérateur étranger ?

Enfin, il faut remarquer que l'élaboration des codes et chartes d'éthiques qui nous intéressent est demandée par le chapitre 30 de l'Agenda 21, dans une logique de renforcement du rôle des acteurs économiques et de la société civile. Ce chapitre suggère aux entreprises commerciales et industrielles d' « adopter des codes de conduite préconisant les meilleures pratiques écologiques [...] », et de « faire une plus large place à l'autoréglementation, en s'appuyant sur des codes, des chartes et des initiatives appropriées [...] ». Reste à savoir si au delà du tribut verbal à un objectif de l'Agenda 21, l'esprit de Rio est respecté, et si ces initiatives seront suffisantes pour répondre aux nombreuses questions posées au développement touristique.

3. Méthodologie : Analyse du contenu et de la mise en œuvre des instruments

Le matériau de base de notre étude est composé de diverses sortes de documents. Les critères de leur sélection ont été l'existence d'une référence explicite à l'éthique dans les suggestions qu'ils avancent, mais aussi l'expression d'une vision globale et normative du tourisme (cas des déclarations internationales).

Nous avons seulement utilisé dans cet inventaire des documents officiels : déclarations finales, chartes, descriptions de labels, programmes officiels... Les documents de travail, rapports, textes de chercheurs expriment plutôt les points de vue de leurs auteurs qu'un consensus sur une conception de l'éthique caractérisant une institution (OMT, gouvernement, entreprise), aspect qui nous intéresse

Tout en ayant bien conscience qu'un souci de l'éthique ne nécessite pas obligatoirement d'être appuyé par un code ou une charte, nous fondons l'analyse qui suit sur:

- Une étude du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-IE 1993) qui reproduit et analyse une trentaine de codes et constitue un état des lieux au plan international.
- Une série de documents plus récents, apparus sur la scène internationale, d'origine et de contenus aussi divers que ceux recensés par le PNUE
- Un ensemble de documents concernant la France, émanant d'instances territoriales (parcs naturels, association de villages...), de professionnels du réceptif éventuellement regroupés en associations (chaîne hôtelière, association d'agriculteurs) ou d'organisations non gouvernementales.

La liste de ces documents est exposée dans l'encadré ci-dessous² ;

L'existence et la signification d'une éthique du tourisme dans ces initiatives ont été approchées à partir d'une analyse portant sur:

1. leurs origines et sous-entendus philosophiques ;
2. leurs contenus ;
3. leurs objectifs, les acteurs sur lesquelles elles reposent, et les mécanismes de suivi et d'évaluation qui les accompagnent et sont apparus comme un point clé de la recherche

² Les quelques soixante références ne prétendent pas à l'exhaustivité et certaines sources n'ont pas été exploitées : rapport final de la Commission mondiale du développement durable de l'ONU sur le tourisme ou plan d'action de l'UE pour le tourisme par exemple

Le point 1 se réfère à l'ensemble des initiatives retenues, les points 2 et 3 s'attachent à l'analyse de quelques exemples représentatifs.

L'exercice a consisté à pointer, par une lecture littérale du texte, les thèmes traités. La sélection des domaines de l'éthique (en ligne dans les tableaux), est composée à la fois des thèmes fréquemment cités par les codes d'éthique (les droits des touristes), et de thèmes, qui, s'ils sont parfois absents de la plupart des documents étudiés, concernent incontestablement le développement durable (l'effet de serre, la problématique Nord/ Sud). Ces thèmes sont regroupés en 6 grandes catégories : droits aux vacances, droits des touristes ; relations avec les sociétés d'accueil ; droits sociaux des travailleurs du tourisme ; protection de l'environnement et des ressources touristiques ; rôle économique du tourisme ; relation Nord/ Sud et distribution des revenus du tourisme. Une analyse détaillée faisant appel à des sous catégories a permis d'accroître la précision, par exemple au sujet des représentations que les acteurs ont de l'environnement (voir tableau 5). L'ensemble est censé procurer un tableau synoptique de ces différentes démarches, qu'une simple lecture des textes de référence ne permet pas.

Les principales difficultés rencontrées résident :

1. Dans les caractéristiques très variables des documents étudiés (taille, contenu). Le fait que tous ces documents passent parfois très rapidement (même si l'on tient compte de leur taille) sur certains thèmes a conduit à introduire une nuance quant à l'intensité de la référence : faible si c'est une simple allusion (traduit par un fond à tonalité claire dans les tableaux), moyenne si le document rentre plus dans le détail, forte si plusieurs articles l'abordent ou si des objectifs précis sont affirmés (coloration foncée dans les tableaux). Cette méthode comporte une part de subjectivité : les documents sont souvent elliptiques, de taille variable, et de forme très différente.
2. Dans les fortes différences dans la manière dont les thèmes sont pris en charge. Certains font l'objet d'une approche beaucoup plus procédurale que substantielle, au risque d'un certain flou: les recommandations portent sur les progrès à faire dans les méthodes d'évaluation, l'intégration de nouvelles dimensions dans les démarches habituelles, la communication, la recherche, l'éducation ou la transparence des décisions. D'autres (relevant souvent d'approches environnementales classiques et techniques) abordent en revanche de façon plus concrète les thèmes et détaillent les comportements à adopter au risque de tomber parfois dans l'anecdote et de ne pas hiérarchiser les priorités (« les bonbons et sucreries [offerts aux enfants] ont des conséquences longtemps après notre passage (caries dentaires) », dans la charte éthique du voyageur d'Atalante). En règle générale, plus l'objectif est ambitieux, moins on discerne comment arriver au résultat attendu: la référence à des grands principes ou à des grands projets prédomine alors. Quand les ambitions sont plus limitées on gagne certes en clarté et en faisabilité, mais on se demande alors si on traite vraiment les enjeux les plus importants du développement durable (le long terme etc.). Cette opposition entre approches substantielle et procédurale est tout à fait classique dans les travaux se référant au développement durable ((Levarlet 1999), même si beaucoup de documents utilisent les deux approches.

Déclarations, chartes, codes d'éthique et divers documents recensés

1. Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP/PNUE) Environmental Codes of Conduct for Tourism: Technical report N° 29 1993. *Citant les documents suivants:*

1. International Chamber of Commerce: *Business Charter for Sustainable Development*
2. *The World Travel and Tourism Council's Environmental Guidelines*
3. The Ecotourism Society: *Ecotourism guidelines*
4. *Canada's code of Ethics and Guidelines*
5. The Prince of Wales Business Leaders Forum: *Charter for Environmental Action in the International Hotel and Catering Industry*. (<http://www.ihei.org>)
6. *Sustainable Tourism: the challenge of the 1990s for Finnish tourism*
7. New Zealand, *Principles for the Tourism Industry*
8. Travel Industry Association of America : *Things business can do*
9. *Pacific Asia Travel Association (PATA) code for environmentally responsible tourism*
10. World Wildlife Fund (WWF): *Tourism Concern Principles for Sustainable Tourism*
11. *Australia Code of Environmental Practice*
12. Alliance internationale de tourisme/ Fédération internationale de l'automobile : *Charter of Ethics for tourism and the environment* <http://www.fia.com>
13. England: *Principles for Balanced Development*
14. The Africa Travel Association: *Ecotourism Manifesto*
15. *The International Youth Hostels Federation Environmental Charter*
16. *Guidance for those organizing and conducting tourism and non governmental activities in the Antartic*
17. *The Mauritian code of Ethics for tourism: for Mauritians*
18. *We, the Responsible Host Association*
19. American Society of Travel Agents in Association with Club Med: *Ten commandments on ecotourism*
20. *The Himalayan Tourist Code*
21. Trinidad and Tobago: *guide for turtle watching*
22. *Welcome to Heidelberg*
23. English Tourim Board: *20 tips for visitors*
24. American Automobile Association: *Environmental tips for world trips*
25. *Guidance for visitors to the Antartic*
26. European Tour Operators Association: *Guidelines for the visitor*
27. *Save our Planet's guidelines for low impact vacations*
28. *Credo of the peaceful traveller*
29. ICOMOS: *Charter of cultural tourism*
30. *Welcome to Australia*

2. Autres documents d'organisations internationales

1. WTO/OMT, *Manila Declaration on World Tourism*, 10 octobre 1980, <http://www.world-tourism.org/Sustainb/SustHom.htm>
2. WTO/OMT, *The World Tourist Meeting : Acapulco Document*, 27 août 1982
3. WTO/OMT, *Tourism bill of rights and tourist code*, Sofia, 26 septembre 1985
4. WTO/OMT, *The Hague Declaration on Tourism*, 14 avril 1989
5. WTO/OMT, *WTO statement on the prevention of organized sex tourism*, octobre 1995
6. World Conference on Sustainable tourism, *Charter for Sustainable tourism*, Lanzarote, 28 avril 1995
7. Conférence internationale sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, *Déclaration de Calvia*, 19 avril 1997
8. UNEP et AIIHA/ Environmental, *Action Pack for Hotels*

9. WTO/OMT, *Manila Declaration on World Tourism*, 10 octobre 1980, <http://www.world-tourism.org/Sustainb/SustHom.htm>
10. WTO/OMT, *The World Tourist Meeting : Acapulco Document*, 27 août 1982
11. WTO/OMT, *Tourism bill of rights and tourist code*, Sofia, 26 septembre 1985
12. WTO/OMT, *The Hague Declaration on Tourism*, 14 avril 1989
13. WTO/OMT, *WTO statement on the prevention of organized sex tourism*, octobre 1995
14. World Conference on Sustainable tourism, *Charter for Sustainable tourism*, Lanzarote, 28 avril 1995
15. Conférence internationale sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, *Déclaration de Calvia*, 19 avril 1997
16. UNEP et AIIHA/ Environmental, *Action Pack for Hotels*
17. Plan d'action pour la Méditerranée/ PNUE, *Tourisme et développement durable*, Malte 1999
18. WTO/OMT, *Code mondial d'éthique du tourisme*, 1^{er} octobre 1999
19. Nations Unies- Conseil Economique et Social- Commission du développement durable, septième session, avril 1999, *Tourisme et développement durable. Rapport du Secrétaire Général*.
20. Programme d'action pour la Méditerranée, Agenda Med21, Chapitre XXXXI, Gestion d'un tourisme compatible avec le développement durable

3. Etranger hors Europe

1. Association des producteurs en tourisme d'aventure du Québec (APTAQ), *Code d'éthique*. <http://www.aptaq.qc.ca>
2. Costa Rica Tourism Institute, *Certification in Sustainable Tourism Program*
3. *South Australian Design Guide for Sustainable Development*
4. *Agenda 21 for Baltic Sea Region Tourism*, août 1997, http://www.surfnet.fi/agenda21/tour_rep.html
5. Kiskeya Alternative certification program, <http://www.kiskeya-alternative.org/certif/>
6. Green Global: The Worldwide Certification Programme for Sustainable Travel & Tourism, <http://www.greenglobe.org/>
7. Tour operators initiative for sustainable tourism development, avec PNUE, Unesco, OMT, <http://www.toinitiative.org/>

4. Europe

1. Travel Agents and Tour operators in Europe, *Déclaration d'Ectaa contre le tourisme sexuel impliquant des enfants* http://www.ectaa.org/sex_tourism_fr.html
2. Environmental Management Service (ministère fédéral allemand), *The Green Book of Tourism*
3. Grande Bretagne: The Green Tourism Business Scheme, <http://www.greentourism.org.uk/>
4. Eco-tip: répertoire de bonnes pratiques sur le tourisme et l'environnement, <http://www.eco-tip.org>
5. Calvia Agenda Local 21, <http://www.bitel.es/dir~calvia/kagenda.htm>
6. Conseil de l'Europe- Comité des ministres aux Etats membres, *Recommandation n°R 94 (7) relative à une politique générale de développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement*.

5. France

1. Atalante : *Charte éthique du voyageur*, <http://www.atalante.fr>
2. Fédération des Parcs Naturels Régionaux : *Les gîtes Panda: une démarche partenariale pour un concept basé sur le développement durable*
3. Parcs Naturels Régionaux de France : *Charte d'adhésion des "Hôtels au Naturel"*
4. Parcs Naturels Régionaux de France/ Europarc : *Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, version définitive*, juin 1998, <http://www.parcs-naturels-regionaux.tn.fr>
5. Fédération pour l'éducation à l'environnement en europe/ Fédération française de naturisme : *Campagne Les clefs vertes*, <http://clefsvertes.ifrance.com>
6. Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige: *Charte des stations vertes de vacances*. stations.vertes@wanadoo.fr
7. Pavillon bleu d'Europe, *Questionnaire campagne 2000* , <http://www.blueflag.org>
8. Center Parcs, *Dossier de presse Automne Hiver 1999*, <http://www.centerparcs.com>
9. Accueil paysan: l'Ethique (9 rue de la poste 38000 Grenoble)
10. Clévacances : *Charte de qualité*, infos@clevacances.com
11. Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture. Label Bienvenue à la ferme, <http://paris.apca.chambagri.fr/apca/default.htm>
12. Pays d'accueil touristiques: Le réseau du tourisme vert
13. Les plus beaux villages de France: Charte de qualité 1998
14. ACCOR: La charte environnement de l'hôtelier, <http://www.accor.com>
15. Ministère de l'Environnement, Réserves naturelles de France, *Code de bonne conduite du visiteur de réserve naturelle*.

4. Résultats

4.1. Orientations philosophiques et filiations des acteurs dans l'élaboration des documents

La diversité des formes et des contenus évoquée précédemment mérite qu'on l'explique. Le Canadian Code of Ethics and Guidelines émanant de la Tourism industry Association vise clairement à mettre l'ensemble de la profession sur la même longueur d'ondes, à faire passer l'idée que l'environnement fait partie du produit et que sa prise en compte est nécessaire et avantageuse (réduction des coûts liés aux économies d'énergie par ex) ((1.4)). A l'autre extrême, deux acteurs aussi distants l'un de l'autre que, d'une part Accueil Paysan et d'autre part l'Alliance internationale de tourisme associée à la Fédération internationale de l'automobile dans une Charte d'éthique pour le tourisme et l'environnement (1.12), partent très nettement de la façon dont ils voient leur insertion dans une vision globale et normative de la société: c'est clairement une éthique du développement durable sans que ce dernier terme soit prononcé. Entre les deux, la « charte environnement de l'hôtelier » du groupe Accor (5.14) s'attache pour chaque action proposée à expliquer les raisons justifiant cette action : avantage économique (réduction de coûts), contrainte réglementaire (interdiction de l'amiante dans la construction), ou but purement altruiste (pour protéger l'environnement). La principale explication de cette diversité est à rechercher dans les trajectoires des acteurs et des systèmes qu'ils forment. Après une période pendant laquelle les documents se sont focalisés sur les responsabilités des Etats, les approches récentes visent plutôt les firmes et les destinations, en parallèle avec une implication croissante des organisations non gouvernementales (WWF, Tourism concern, Tourism for Development ou Groupe Développement en France). A l'opposé de ce qui se passe dans des secteurs comme l'agriculture ou la production énergétique, les débats sur l'éthique dans le tourisme trouvent leur source principalement au sein du monde des entreprises et de la société civile. Ceci est sans doute une conséquence de la reconnaissance tardive du tourisme comme "première industrie globale", avec une reconnaissance toute aussi tardive de ses impacts considérables sur les sociétés et l'environnement

Dans la richesse et la diversité des thèmes traités, des approches, des acteurs, il est possible de repérer les filiations de ces différentes initiatives: ceux qui se préoccupent d'éthique liée au tourisme proviennent de différents horizons.

Il y a d'abord la filiation professionnelle. Des professionnels du tourisme, sentant comme tout le monde monter les préoccupations liées à l'environnement, et voyant leur activité mise en cause pour ses impacts sur l'environnement et les sociétés locales, se fixent comme objectif de définir des règles de conduite en phase avec l'évolution de la société (Go and Haywood 1990, cité par Hultsman). A certains moments dans une activité on sent la nécessité de "moraliser la profession".

La seconde filiation est celle du mouvement écologique. On fait ici référence aux groupes sociaux qui se préoccupent de la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore et à qui il a parfois été reproché d'oublier un peu les sociétés humaines. Des auteurs comme Raphaël et Catherine Larrère (Larrère 1997) relient leur philosophie au puritanisme nord américain (mauvaise conscience d'avoir détruit la nature de la "frontière" et impératif moral absolu de préserver ce qui reste). Ces groupes ont véhiculé pendant un certain temps une vision extrêmement négative du tourisme: un bon touriste est celui qui reste à la maison... Ils

en sont venus avec prudence, peut être parce que leur base sociale est également curieuse et candidate au dépaysement, à se préoccuper de définir les conditions d'un tourisme préservant la biodiversité et ses bases environnementales (qualité des eaux, gestion des infrastructures des déchets etc.). Ce passé les prédispose et sans doute dans une certaine mesure les qualifie pour codifier le tourisme dans les destinations fragiles (tourisme de nature, écotourisme).

La troisième filiation est celle des environnementalistes, historiquement souvent issus de la mouvance tiers-mondiste, liés aux organisations internationales, qui depuis la conférence de Stockholm (1971) prétendent harmoniser environnement et développement ("écodéveloppement" des années 70 (Sachs 1981)) se démarquant plus ou moins vivement de l'optique protectrice des précédents. C'est clairement ce mouvement qui a préparé l'émergence de la notion de développement durable. Parmi les thèmes portés par cette mouvance, on retiendra le refus d'une soumission au libéralisme (et plus généralement à l'économie comme critère unique des choix sociétaux), une volonté de préserver la maîtrise des sociétés locales sur leur développement y compris touristique: les effets économiques du tourisme dans les pays du sud sont d'ailleurs regardés avec un fort scepticisme. Quant à la déstructuration des sociétés locales par le tourisme et plus généralement par des étrangers porteurs de modes de vie différents, c'est un souci que ce mouvement partage avec les ethnologues (voir Claude Lévi Strauss et ses « Tristes Tropiques »). On voit donc bien où les exigences éthiques du tourisme durable évoquées dans ce texte trouvent une de leurs principales sources, tout en notant que les points de vue les plus radicaux peuvent coexister avec les plus pragmatiques

La quatrième filiation, peut-être spécifique à l'espace Français, est celle du développement local, mouvement issu à la fois d'une volonté décentralisatrice technocratique animée en particulier par la DATAR et de divers mouvements : régionalistes (attachées à la décentralisation), néo-ruraux issus de mai 1968, courants remettant en cause le productivisme agricole. L'éthique est ici très axée sur l'identité, le patrimoine, le contact. Le souci de l'environnement va en quelque sorte de soi dans la mesure où il fonde le patrimoine.

Enfin, on mentionnera pour mémoire un autre courant d'idées concernant cette fois des pays ayant connu une colonisation occidentale dont les populations autochtones ont subi les conséquences. Dans ces pays (Nouvelle Zélande, Afrique du Sud, Australie) le mouvement de reconnaissance des sociétés indigènes, de leur culture et de leurs droits marque profondément les démarches éthiques liées au tourisme (voir par exemple: New Zealand principles for the tourism industry (1.7), Australian Tourism Industry Association: Code of environmental practice (1.11), Africa Travel Association: Ecotourism Manifesto (1.14)).

4.2. Analyse de contenu: vers une vision partagée de l'avenir du tourisme?

L'affirmation selon laquelle "comme tous ces discours (sur l'éthique) renvoient l'un à l'autre et se nourrissent mutuellement, il est naturel de prévoir l'émergence d'une base éthique commune pour l'industrie touristique" (Hultsman 1995, op.cit.) mérite d'être confrontée à une investigation empirique. On peut en effet s'interroger sur l'hypothèse selon laquelle les discours auraient la force de concilier des intérêts d'acteurs divergents

4.2.1 L'évolution de l'éthique du tourisme au sein d'un forum mondial: l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

L'évolution des déclarations de l'OMT a été analysée (figure 2) depuis la déclaration de Manille (1980) jusqu'au Code mondial d'éthique du tourisme (1999)³

Figure 2 : Evolution des déclarations mondiales sur le tourisme de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

	Déclaration de Manille sur le tourisme mondial, 10 octobre 1980,	Conférence du tourisme mondial, document d'Acapulco, 27 août 1982	Charte des droits du tourisme et code de conduite du tourisme, 26 septembre 1985	Déclaration de la Hague sur le tourisme, 14 avril 1989	Code mondial d'éthique du tourisme, 1er octobre 1999
Droit aux vacances, droits des touristes					
Relation avec les sociétés d'accueil					
Droits sociaux des travailleurs du tourisme					
Protection de l'environnement local et global, gestion des ressources touristiques					
Rôle économique du tourisme					
Relation Nord/ Sud et distribution des revenus du tourisme					

Légende : citation inexistante du thème dans la déclaration : fond blanc ; citation forte : fond noir
Voir le détail en Annexe

L'évolution des déclarations internationales sur le tourisme de l'OMT montre d'abord un besoin des acteurs du tourisme de s'affirmer sur la scène internationale, et de voir reconnaître l'influence croissante de cette activité au plan mondial. L'essentiel des déclarations vise autant, sinon plus à faire respecter les droits des touristes à partir en vacances et des entrepreneurs à pratiquer librement leur activité qu'à mettre en évidence les impacts négatifs du tourisme sur les sociétés d'accueil et l'environnement. L'affirmation du droit aux vacances comme facteur d'épanouissement personnel, de la liberté de se déplacer (dont on tire la conséquence qu'il faut encourager le développement des transports) est constante depuis la déclaration de Manille, de même que celle du rôle du tourisme dans le développement économique et l'emploi. Ces initiatives ont d'ailleurs porté pour partie leurs fruits : au bout de 20 ans, le tourisme est enfin reconnu comme « première industrie mondiale » en dehors du cercle des professionnels. La revendication d'une base libérale, plus récente, culmine dans le code mondial d'éthique du tourisme avec plusieurs citations : « L'industrie touristique mondiale, dans son ensemble, a beaucoup à gagner à se mouvoir dans un environnement favorisant l'économie de marché, l'entreprise privée et la liberté du commerce [...] », et « [...] un tourisme responsable et durable n'est nullement incompatible avec une libéralisation accrue des conditions qui président au commerce [...] ». L'objectif est de « promouvoir un ordre touristique mondial, équitable, responsable et durable, au bénéfice de tous les secteurs de la société, dans un contexte d'économie internationale ouverte et généralisée ».

³ Ces documents peuvent être consultés sur le site Web de l'OMT, dans la rubrique "Développement durable": <http://www.world-tourism.org>

En ce qui concerne la dimension sociale, seule l'aide au tourisme social est mentionnée dans la déclaration de Manille. Le « Tourism bill of rights and tourist code » adopté à Sofia en 1985 marque un tournant dans la prise en compte des impacts du tourisme sur les sociétés d'accueil par la communauté internationale, particulièrement concernant la dénonciation du tourisme sexuel et du narco tourisme. On discerne d'ailleurs entre 1980 et 1999 un glissement vers des recommandations spécifiques à ces impacts culturels du tourisme puis, plus tardivement, à la protection de l'environnement. La référence à l'environnement reste cependant très générale jusqu'au code mondial d'éthique du tourisme. On constate une tendance à plutôt mettre en évidence ce qui pourrait gêner l'expansion du tourisme (les guerres, le terrorisme par exemple), que les impacts négatifs du tourisme (les seules limitations à l'activité touristique concédées concernent les sites sensibles ; l'impact des transports touristiques sur l'environnement n'est jamais abordé, et une éventuelle limitation des concentrations spatiales ou temporelles du tourisme ne l'est que très rarement).

Ceci témoigne finalement d'une logique très sectorielle assez compréhensible, mais qui pose des questions. L'OMT semble avoir été un acteur indispensable pour faire reconnaître le droit aux vacances ou l'importance du tourisme dans le monde contemporain, et le sera encore pour œuvrer en faveur du développement durable dans la mesure où cela ne met pas en cause le développement touristique. Il lui paraîtra sans doute tout aussi indispensable dans un futur proche de prendre à bras le corps les dimensions du développement durable qui ne mettent pas en cause l'expansion touristique (éco-management des hôtels etc.). Mais cette organisation ira-t-elle au delà pour discuter de questions globales, externes à la sphère du tourisme, qui pourraient remettre en cause son expansion ? Ces derniers enjeux sont très peu présents dans les documents étudiés : jamais pour l'effet de serre, et très peu pour la gestion de la biodiversité. Plus surprenant est la relative absence des débats Nord/ Sud, auxquels on s'attendrait à ce que l'OMT contribue de manière privilégiée, étant donné son statut de forum global sur le tourisme.

4.2.2 Ethique et points de vue divergents sur l'avenir du tourisme

Nous avons utilisé dans la seconde analyse les mêmes méthodes pour comparer les différents documents: une charte éthique pour les voyageurs émanant d'un petit tour opérateur, une charte éthique du tourisme dans des espaces protégés, un label vert pour l'hébergement, le plan environnemental d'une multinationale, des déclarations d'organismes internationaux sur le développement durable. La comparaison souligne la diversité des projets, des contenus et des acteurs et insiste sur les divergences de vue sur l'avenir du tourisme.

Les explications des divergences de contenus peuvent d'abord être trouvées dans les divergences des buts et projets (voir ci dessus) mais également dans ce que Colin Hunter (Hunter 1997) appelle la « nature adaptative » du tourisme durable : « différentes interprétations du développement durable conviennent à des circonstances différentes », ceci même s'il est clair que la durabilité du tourisme n'a de sens, en dernier ressort, qu'à une échelle globale. Par exemple , insister sur la dimension économique du développement durable, plutôt que sur les préoccupations environnementales ou sociales, ou l'inverse, dépend du type de milieux naturels ou de sociétés concernées. Dans les zones protégées, on accordera une importance particulière à la dimension environnementale (« *Environment-led*

Tourism ») tendant à une interprétation forte de la durabilité, alors que dans une destination urbaine mure, la dimension "produit " prévaudra plutôt.

Toutefois ces différences d'approches mettent aussi en lumière des divergences latentes sur « ce que le tourisme devrait être ». Ainsi la question de l'équité au niveau mondial entre les destinations (ou les pays émetteurs actuels et potentiels de flux touristiques) et l'existence de responsabilités différenciées entre les pays développés et en développement n'est soulevée que dans la Déclaration de Calvia sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée. Celle-ci souligne que « pendant les trente dernières années 80% du développement touristique s'est concentré au nord ouest de la Méditerranée, ce qui implique deux situations différentes: les régions les plus développées doivent renoncer à un développement illimité et restaurer le patrimoine naturel et culturel. Dans les régions émergentes, le développement d'initiatives durables permettra d'éviter la détérioration de leurs ressources et garantira leur viabilité future ». Ni la charte du tourisme durable, ni le Code mondial d'éthique du tourisme ne soulèvent ce problème. De la même manière la contribution du tourisme à l'effet de serre n'est évoquée que dans la Charte environnement de l'hôtelier (mais elle ne concerne que les hébergements et pas les transports) ainsi que dans la charte d'adhésion des "Hôtels au naturel", alors que le changement climatique global est un souci mondial qui devrait interpeller toutes les catégories d'acteurs. Nous pensons que ces omissions révèlent des conflits potentiels sur les questions clés du développement durable appliqué au tourisme

Figure 3 : Comparaison de quelques dispositifs existants dans le domaine du tourisme

	Atalante : Charte éthique du voyageur	Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, version définitive, juin 1998	OMT, Code mondial d'éthique du tourisme, 1er octobre 1999	ACCOR: La charte environnement de l'hôtelier	Parcs Naturels Régionaux de France : Charte d'adhésion des "Hôtels au Naturel"	Déclaration de Calvia sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, 19 avril 1997	Charte sur le tourisme durable, Lanzarote, 28 avril 1995
Droit aux vacances, droits des touristes							
Relation avec les sociétés d'accueil							
Droits sociaux des travailleurs du tourisme							
Protection de l'environnement local et global, gestion des ressources touristiques							
Rôle économique du tourisme							
Relation Nord/ Sud et distribution des revenus du tourisme							

Légende : citation inexistante du thème dans la déclaration : fond blanc ; citation forte : fond noir

Figure 4 : Comparaison détaillée des sous catégories de « protection de l'environnement local et global, gestion des ressources du tourisme ».

Approche détaillée de la catégorie « protection de l'environnement local et global, gestion des ressources du tourisme »	Atalante : Charte éthique du voyageur	Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, version définitive, juin 1998	OMT, Code mondial d'éthique du tourisme, 1er octobre 1999	ACCOR: La charte environnement de l'hôtelier	Parcs Naturels Régionaux de France : Charte d'adhésion des "Hôtels au Naturel"	Déclaration de Calvia sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, 19 avril 1997	Charte sur le tourisme durable, Lanzarote, 28 avril 1995
Gestion des déchets							
Gestion de l'eau							
Consommation d'énergie							
Contribution à l'effet de serre							
Protection de la nature et biodiversité							
Paysages							
Patrimoine culturel							
Impacts des transports sur l'environnement							
Limitation des transports routiers et aériens							
Limitation de l'urbanisation							
Action sur les concentrations temporelles et spatiales							
Limitation du développement touristique si nécessaire							

4.3. Projets, acteurs et destinataires

Les acteurs sont aussi divers que les types d'instruments qu'ils élaborent. On trouve:

- des organismes internationaux: OMT (2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4 ; 2.5 ; 2.10 ; 4.6 ; etc.)
- des gouvernements et des collectivités locales (1.23 ; 5.15)
- des forums internationaux (4.5 ; 2.6)
- des tour opérateurs (3.1 ; 5.1 ; 3.7 ; 4.1 ; etc.),
- des ONG (1.10 ; 4.4)
- des voyageurs, des éditeurs de guides (Lonely planet avec Atalante, Guide du routard avec WWF)

Les destinataires sont tout aussi diversifiés mais ils sont interpellés par deux approches très différentes. Soit il s'agit de donner des règles à soi-même ou au groupe dont on fait partie (ACCOR, Center Parcs, International TO initiative), soit on prétend en donner aux autres (aux touristes, aux « retardataires » d'une profession) en se fondant sur des légitimités variées (gouvernementale, associative etc.) sans obligatoirement questionner sa propre action (la Fédération internationale de l'automobile ne parle pas du rôle de l'automobile dans l'effet de serre).

Une des principales raisons expliquant les différences de contenu des documents étudiés est la grande variété de projets. Un tour opérateur ou une chaîne d'hôtels voulant promouvoir une démarche environnementale auprès de ses unités de production avec des actions concrètes aura évidemment des objectifs moins ambitieux qu'une organisation internationale (comme le Conseil de l'Europe, la Commission du développement durable ou l'OMT dont le but est de promouvoir sa vision d'un tourisme souhaitable). D'ailleurs ces dernières n'ont guère à rendre compte de leurs performances ou du degré d'atteinte de leurs objectifs. En principe plus les objectifs sont ambitieux, moins les mesures pour les atteindre sont détaillées.

Les documents auxquels nous faisons référence peuvent être classés selon les champs auxquels l'éthique s'applique.

Une première catégorie vise à définir des règles comportementales des professionnels du tourisme (émetteur et réceptif). La logique est professionnelle et peut ne concerner que secondairement l'environnement et les autres dimensions du développement durable. En tout état de cause ces thèmes ne constituent pas le ressort principal qui les anime. C'est dans cette catégorie que l'on peut ranger la Business Charter for Sustainable Development de la Chambre internationale de commerce (1.1) qui pose comme postulats de départ la croissance économique, l'économie de marché et le profit, que la prise en compte de l'environnement n'est pas censée remettre en cause (ce qui ne va pas de soi pour d'autres hérauts du développement durable). Moyennant quoi le texte expose un certain nombre de principes devant régir la gestion de l'environnement, les rapports avec les consommateurs, l'ouverture à l'innovation et au débat. Le Canadian Code of Ethics déjà cité, ou encore l'association des Villages de Montagne (5.6) en France développent une approche similaire appliquée au tourisme.

Une seconde catégorie définit des règles comportementales vis-à-vis de l'environnement approché de manière sectorielle: gestion de l'eau, de l'air, des déchets, du bruit, des impacts environnementaux des transports, de la biodiversité. On peut distinguer ici deux sous-catégories. La première est plutôt fondée sur la vision ressources/réceptacle de l'environnement et traite avant tout de manière conventionnelle d'eau, d'air, de déchets ou de

pollutions (voir par exemple The World Travel & Tourism Council's Environmental Guidelines (1.2), Charter for Environmental Action in the International Hotel and Catering Industry (1.5) ou la charte ACCOR (5.14)). La seconde accorde une importance essentielle à la notion de biodiversité (par exemple Ecotourism Guidelines, 1.3)

Une troisième catégorie s'inscrit à proprement parler dans une optique de développement durable dont l'environnement n'est qu'une des dimensions. On peut citer ici :

- Les codes récents émanant des organisations internationales qui ont tenté d'intégrer le contenu des débats sur le développement durable: voir en particulier le code mondial d'éthique de l'OMT qui se veut une synthèse de l'ensemble des contributions qui l'ont précédé (2.10)
- la charte du Finnish Tourist Board (1.6), à la fois très large dans les domaines qu'elle embrasse et détaillée, voire anecdotique, dans le domaine de l'environnement (utilisation d'ampoules électriques économes etc.)
- celle du WWF: Tourism Concern Principles for Sustainable Tourism (1.10)
- Celle du Pacific Asia Travel Association: PATA Code for Environmentally Responsible Tourism (surtout une énumération de principes) (1.9)

Une quatrième catégorie se focalise sur les comportements du touriste lui-même sur les lieux qu'il visite. Il faut noter que les textes émanent ici des organismes internationaux (le Code mondial d'éthique déjà cité), de pouvoirs publics aux différents échelons territoriaux (notamment pour des territoires très spécifiques: Galapagos (1.21), Himalaya (1.20), voire Heidelberg (1.22)...) et d'ONG qui expliquent au touriste la manière dont il doit se comporter. Les textes sont très nombreux, par exemple:

- American Society of travel Agents: Ten commandments on Eco-tourism (1.19)
- English Tourist Board: 20 tips for visitors (1.23)
- American Automobile Association: environmental tips for world trips (1.24)
- The travel Agents and tour Operators in Europe: Déclaration d'ECTAA contre le tourisme sexuel impliquant des enfants (4.1)
- Atalante (tour opérateur lyonnais) Charte Ethique du voyageur (5.1)

Les thématiques abordées concernent les attitudes vis à vis de l'environnement et vis à vis des sociétés locales avec une insistance actuelle sur le tourisme sexuel

Une dernière catégorie, peut-être marginale mais qui mérite d'être notée vise enfin à cadrer les attitudes des populations réceptrices vis à vis du touriste, qui sont invitées à l'accueillir avec le sourire, à maintenir un cadre de vie agréable (propreté) et à ne pas l'exploiter (République de Maurice, Mauritian Code of Ethics for Tourism: for Mauritians (1.17))

Par ailleurs, ces dernières années ont montré une évolution dans la nature des acteurs impliqués ou censés l'être dans les démarches de développement durables du tourisme. Depuis 1980, les sociétés hôtes, les touristes, la société civile (>ONG, syndicats) et de manière plus surprenante, (on aurait pu croire que c'était le cas depuis longtemps) les tour-opérateurs ont été progressivement reconnus comme des acteurs majeurs sur la scène internationale. En particulier, l'implication des syndicats, considérés comme l'un des acteurs principaux par l'Agenda 21, montre que l'on accorde plus d'attention aux ressources humaines dans la gestion du tourisme alors que le secteur est traditionnellement caractérisé par une main d'œuvre peu qualifiée et mal payée. Alors qu'apparaissent de nouveaux comportements de touristes, plus flexibles, plus autonomes parallèlement au tourisme de masse (Vanhove 1996), les acteurs du tourisme admettent qu'il est temps de prendre en considération non seulement les besoins des touristes mais également leurs droits et devoirs Le contexte de la

globalisation et l'émergence de firmes transnationales (Go 1996) parmi les tour opérateurs, les hébergeurs et les agences de voyage, éventuellement cherchant à contourner les législations nationales implique qu'on ne peut se passer de ces acteurs dans la recherche de solutions appropriées.

Figure 5 : Les acteurs (auteurs et destinataires) identifiés dans les déclarations internationales sur le tourisme depuis 1980

	Déclaration de Manille sur le tourisme mondial, 10 octobre 1980,	Conférence du tourisme mondial, document d'Acapulco, 27 août 1982	Charte des droits du tourisme et code de conduite du tourisme, 26 septembre 1985	Déclaration de la Hague sur le tourisme, 14 avril 1989	Code mondial d'éthique du tourisme, 1er octobre 1999
Gouvernements					
Collectivités locales					
Sociétés hôtes					
Professionnels du tourisme					
Touristes					
Société civile					

4.4. La mise en œuvre

Enfin, le point clé est la mise en œuvre de ces dispositifs et leur efficacité qui nécessite souvent d'être améliorée et donne de bonnes indications sur la gouvernance du secteur dans l'avenir. La caractéristique commune de ces initiatives est de ne pas être contraignantes.

La dernière phase de notre analyse (figure 6) consiste en une comparaison entre le degré d'ambition des objectifs⁴, le contenu de la procédure de mise en œuvre et le degré de contrainte imposé aux destinataires

⁴ Ce dernier est dérivé de l'analyse de contenu qui précède: plus les aspects de l'éthique auquel l'instrument s'intéresse sont nombreux, plus on considère qu'il est ambitieux

Figure 6: Processus de mise en œuvre de différents dispositifs.

	Atalante : Charte éthique du voyageur	Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, version définitive, juin 1998	OMT, Code mondial d'éthique du tourisme, 1er octobre 1999	ACCOR: La charte environnement de l'hôtelier	Parcs Naturels Régionaux de France : Charte d'adhésion des "Hôtels au Naturel"	Déclaration de Calvia sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, 19 avril 1997	Charte sur le tourisme durable, Lanzarote, 28 avril 1995
Ambition des objectifs							
Procédure de mise en œuvre	Diffusion de la charte en 80000 exemplaires. Partenaires (Lonely planet...)	Adhésion de parcs pilotes, suivi	Protocole de mise en œuvre Comité mondial d'éthique du tourisme Mécanisme de conciliation sur une base volontaire,	Progressive dans les hôtels (2600 hôtels en 2000). Bilan annuel au niveau du groupe	Adhésion volontaire à la charte (11 hôtels en 2000)	Néant	Néant
Degré de contrainte	Très faible	Moyen : le Parc met ses compétences et ressources à la disposition des adhérents Les adhérents s'engagent en signant la charte	Faible (accord volontaire avec peu d'incitations)	Fort (chaîne d'hôtels avec procédures hiérarchiques et contrôle	Moyen . Pas d'adhésion obligatoire. En cas d'adhésion, contrôle annuel, enquêtes de satisfaction auprès des clients Argument selon lequel la promotion compense l'engagement environnemental	Très faible	Très faible

L'OMT a mis en place à des fins de mise en œuvre un Comité mondial d'éthique du tourisme, un protocole pour mettre en œuvre la charte et un mécanisme plutôt compliqué visant la conciliation des conflits qui pourraient en surgir. Tout cela se fonde cependant uniquement sur une base volontariste. Accor, en tant qu'entreprise, peut convaincre beaucoup plus facilement ses hôteliers d'appliquer la charte. Se sentant peut-être attendu au tournant, le groupe demande d'ailleurs de subordonner la communication à la réalisation des objectifs : « Afin que votre engagement paraisse crédible, vous ne pourrez communiquer auprès des clients de votre hôtel qu'après avoir mis en place 10 actions sur les 15 qui composent la charte ». Entre ces deux exemples, la Fédération des parcs naturels régionaux adopte une voie moyenne, entre contrainte et incitation. Les hôteliers sont incités à adhérer à la charte des « Hôtels au Naturel » par la mise à disposition de la part de la Fédération de ses capacités de conseil, ainsi que de ses moyens de promotion et de commercialisation, par l'intermédiaire notamment de la marque « Parcs naturels régionaux ». Des mécanismes de contrôle et une procédure de radiation sont prévus. La mise en œuvre d'un tourisme plus soucieux de l'environnement est assurée grâce à cet intérêt réciproque du gestionnaire du parc et du professionnel du tourisme. On retrouve sensiblement la même démarche d'association entre une structure commerciale et un acteur de l'environnement reconnu dans les gîtes Panda, créés en 1992 par la Fédération des gîtes de France en collaboration avec le WWF, ou dans le

code de conduite du touriste du Guide du Routard, lui aussi élaboré avec le WWF. Cependant, malgré l'intérêt de cette démarche, il faut rappeler que les gîtes Panda ne sont pour l'instant que 225, et les Hôtels au Naturel 11, quand le groupe Accor compte 1500 hôtels en Europe.

4.5 Autorégulation ou régulation traditionnelle

L'Agenda 21 plaide pour un renforcement de l'autorégulation⁵ en parallèle avec d'autres formes classiques de régulation. Cette suggestion est appuyée à la fois par l'expérience et les recherches sur le développement. Par exemple Victor Middleton en appelle explicitement à l'auto régulation du secteur touristique (Middleton 1998) : «Although local authorities are the chosen institutions for the exercise of statutory and regulatory powers, there is an increasing recognition that forms of self regulation through voluntary initiatives by commercial enterprises will be a vital element of any successful development and implementation of more sustainable practice. Public sector/ private sector collaboration at local level provides the essential forum for the effective development of self-regulation alongside regulatory powers » (Middleton and Sieber 1999).

Effectivement, pour le moment, la réponse du secteur touristique au développement durable se fonde principalement sur des initiatives auto régulatrices. Cette situation pose plusieurs questions.

- Ainsi qu'on l'a vu précédemment, on peut craindre que les problèmes qui ne sont pas perçus comme pertinents au niveau local ou à celui de la firme (niveaux privilégiés par l'autorégulation) ne soient oubliés. Parmi ces questions on peut relever le traitement des concentrations touristiques saisonnières et spatiales, que l'on doit gérer également au niveau national puisqu'elles sont induites par les stratégies de localisation des opérateurs les plus importants et parce qu'elles déterminent également les politiques de transport publiques avec leurs impacts sur l'environnement. Se centrer uniquement sur le niveau local ne permet pas d'appréhender ces tendances lourdes du tourisme et leurs impacts à l'échelle nationale. L'exercice du droit aux vacances et le tourisme social en appellent également à des mécanismes de solidarité nationale (aides à la pierre ou à la personne) qui sont bien loin des réoccupations des gestionnaires des ensembles touristiques privés. La même réflexion vaut pour la prise en compte de l'impact du tourisme sur le réchauffement de la planète. L'adoption du protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre montre que ce type de problème émergent a déjà commencé à influencer le développement touristique. Par exemple l'éventualité d'une taxation future du kérosène pour les avions pourrait changer les conditions de la concurrence entre les destinations. Toutefois l'industrie touristique et les gouvernements n'ont pas encore réellement pris en compte ce problème. Un grand nombre des documents que nous avons analysés s'avèrent finalement assez loin des objectifs de durabilité tels que définis à Rio. Ils traitent souvent avec précision de problèmes spécifiques, sans considération pour les problèmes globaux, ce qui semble pourtant un minimum quand on parle de développement durable

⁵ «Business and industry, including transnational corporations, should ensure responsible and ethical management of products and processes from the point of view of health, safety and environmental aspects. Towards this end, business and industry should **increase self-regulation**, guided by appropriate codes, charters and initiatives integrated into all elements of business planning and decision-making, and fostering openness and dialogue with employees and the public». Agenda 21, chapter 30.26

-
- D'un autre côté, une fois que les enjeux sont clairement identifiés, il est clair que les approches se focalisant sur les acteurs et les territoires sont tout à fait légitimes. Mais identifier les enjeux nécessite un processus d'évaluation (Ceron et Dubois 2001) probablement cadré par un débat éthique sur l'avenir du tourisme au niveau national.

L'émergence d'un débat éthique dans le tourisme est donc un phénomène mondial, les acteurs du tourisme en France ont tout intérêt à être conscients de ses grandes tendances. Il n'est d'ailleurs pas inutile de remarquer que dans ces débats comme dans ceux sur le commerce ou sur l'environnement, les courants de pensée anglo-saxons ou d'origine nordique tendent à être hégémoniques.

Dans le nouveau contexte du développement durable, ces réflexions éthiques sont nécessaires et recèlent sans doute des capacités d'action encore insuffisamment exploitées. Dans le domaine du tourisme, elles ont la caractéristique d'émaner principalement des professionnels et de la société civile. C'est une originalité du secteur. Est-ce un problème et cela hypothèque-t-il la possibilité d'une gestion collective de cette activité ? Pour répondre à cette question, il faut se demander quels enjeux peuvent porter chaque catégorie d'acteurs, en prenant en compte leur intérêt et leur capacité d'intervention.

- Les associations et ONG, possédant un arrière plan tiers-mondiste, qu'elles se situent au Nord ou au Sud, avec parfois des attaches avec l'humanitaire, focaliseront d'abord leur attention sur le rapport aux sociétés locales. On peut s'attendre à ce qu'elles tentent de cadrer les comportements des touristes et des opérateurs privés de façon à éviter la déstructuration des sociétés locales, avec des normes pouvant conduire à préconiser des limitations plus ou moins sévères de l'activité touristique. Elles insisteront également sur un partage plus équitable des bénéfices du tourisme, c'est à dire beaucoup plus favorable aux sociétés locales ainsi que sur une maîtrise locale du développement touristique. C'est également, en premier lieu, du point de vue des communautés d'accueil que l'environnement sera abordé: le tourisme ne doit en aucune façon perturber la base des ressources sur laquelle se fonde la vie des gens. Dans la compétition pour les ressources, on donne systématiquement raison au premier occupant. Ceci explique que le tourisme dans les pays en développement soit souvent perçu négativement par ces organisations, comme un élément perturbateur d'un ordre traditionnel dont toute évolution économique doit tenir compte. Ceci peut impliquer une tendance à se focaliser sur le très local et à oublier les impacts souvent positifs à l'échelle du pays. On trouve de nombreux exemples de ce genre dans la littérature, parfois jusqu'à la caricature (voir par exemple (Place 1998)). Au regard des questions d'environnement global, ces associations pourront se démarquer des positions des environmentalistes du Nord, refusant que des normes édictées dans les pays riches puissent venir perturber les initiatives de développement au sud : la thèse est que les grands gaspilleurs sont au Nord et que tant qu'ils n'auront pas mis de l'ordre chez eux, au nom d'un accès égalitaire aux ressources, on peut tolérer que le Sud gaspille un peu; de toute façon, à court terme cela ne peut qu'être marginal. On retrouvera une démarche assez semblable chez des opérateurs engagés sur le créneau de l'écotourisme, avec aussi - l'activité y oblige - une insistance particulière sur l'attitude que devraient avoir les tour opérateurs et touristes vis à vis de milieux naturels dotés d'une biodiversité exceptionnelle.

- Les fonctions et ressorts de l'éthique dans le monde des entreprises ont été brièvement évoqués plus haut. L'acceptation du besoin d'une éthique pour régir les rapports des entreprises du tourisme à l'environnement a déjà fait un certain chemin. Tant que l'on s'en tient à l'environnement, la concrétisation des intentions est relativement commode, dans la mesure où elle peut se traduire par la mise en place d'actions techniques ciblées sur une

approche très classique (l'eau, les déchets, le paysage...). Ce sont les grandes entreprises qui sont porteuses de ce mouvement et on peut se demander si prôner une éthique environnementale n'est pas une arme de plus dans la concurrence, dans la redistribution des cartes à l'intérieur de l'industrie hôtelière ou entre les tour opérateurs, d'autant plus que, les pouvoirs publics, quand ils dialoguent avec les représentants d'une activité, ont naturellement tendance à écouter ceux qui sont techniquement les plus au point et savent communiquer (ceci transparait dans (Middleton 1999)). Les instances européennes pourraient une fois de plus s'avérer un puissant catalyseur de ce mouvement. Si l'on se limite à l'environnement, on retiendra l'absence de prises de positions éthiques sur l'environnement global, (effet de serre) la faiblesse du traitement de l'aspect transports pourtant tellement central à la fois pour le tourisme et pour l'environnement à long terme. Cette impasse sur le transport n'est pas propre aux entreprises alors qu'il s'agit probablement de la plus grosse bombe à retardement dans les rapports tourisme/environnement, et qu'elle met en jeu très crûment des questions éthiques: comment partage-t-on entre les habitants de la planète, entre touristes et non touristes, entre les touristes des différents pays, entre ceux qui voyagent actuellement et ceux qui vont voyager, la contribution à l'enrichissement de l'atmosphère en CO2 et autres gaz ? Il est tout à fait envisageable que les entreprises du tourisme étendent leurs préoccupations éthiques à d'autres dimensions du développement durable (économie, social). Certains dysfonctionnements constatés dans les rapports aux sociétés d'accueil peuvent avoir des impacts en termes d'image, les entreprises ne peuvent ni ne veulent se situer en marge des grands courants d'idées. La traduction des intentions dans les faits sera plus ou moins facile selon les problèmes traités. Il reste que l'exigence de la prise en compte du long terme et celle des intérêts des générations futures, exigence éthique sans laquelle la notion de développement durable n'aurait guère de sens, paraît très étrangère aux normes de fonctionnement de l'entreprise: il est bien connu que la gestion des ressources en utilisant un taux d'actualisation dépendant du fonctionnement des marchés n'est pas favorable à la prise en compte du long terme. En bref la démarche éthique des entreprises peut être prise au sérieux mais on doit être conscient de ses limites.

- Les organismes internationaux sont bien évidemment grands producteurs de codes et de déclarations. L'existence de forums où les différents Etats et les partenaires du tourisme international se rencontrent et se mettent d'accord sur de grands principes, puis font percoler au niveau sectoriel les problématiques du développement durable, a sans doute une certaine utilité dont il est difficile de convaincre le lecteur non averti, jugeant les textes insipides, dépourvus d'effets pratiques tangibles... Même si l'on considère ces initiatives avec bienveillance, même si l'on considère que de forums consensuels il ne peut rien sortir de contraignant, on est bien obligé de remarquer que pour l'instant, le développement durable se superpose comme une couche supplémentaire sur un matelas de libéralisme sans que les contradictions entre les deux approches soient gérées, voire même évoquées: le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT l'illustre de manière éclatante. L'échelle internationale apparaît pourtant incontournable pour discuter des problématiques globales.

- Le rôle de l'Etat et des instances publiques, par les capacités d'intervention qu'ils conservent, mais aussi par leur rôle de prévision et d'arbitrage des intérêts paraît bien plus important. Pourtant, ce rôle régulateur, pour partie délégué à des échelons territoriaux, ne se manifeste pas dans le tourisme, notamment en France, avec une vigueur particulière. On sait qu'il n'y a pas de politique sans éthique sous-jacente. Il ne faudrait pas que les chartes, codes et déclarations diverses constituent un alibi à une absence d'engagement de l'Etat, et on peut légitimement se demander ce que cache l'appel récurrent à une autorégulation du secteur touristique : démission de l'Etat préoccupé par d'autres enjeux et/ou volonté des opérateurs de pouvoir continuer leurs affaires tranquillement ? Pourtant, historiquement, l'Etat a pu jouer le rôle d'initiateur de nouvelles politiques du tourisme en diffusant une vision globale

(voir par exemple le rapport « Aménager la France des vacances » (Merlin et Spizzichino 1982), avec des objectifs clairs à l'époque, mais le rapport « Réinventer les vacances » (Commissariat général au Plan 1998) est-il capable de lancer le même type de dynamique dans un contexte où les incertitudes sur les priorités du développement touristique sont beaucoup plus fortes ?).

Ce nécessaire rôle de l'Etat devrait se faire beaucoup plus sentir dans la marche vers un développement durable : d'une part lorsqu'il faudra se poser la question de la meilleure manière de traduire en actes le bouillonnement actuel des préoccupations éthiques, d'autre part lorsque les acteurs voudront bien se départir d'un consensus béat et illusoire sur les enjeux et les solutions qui ne fâchent personne, et qu'il faudra bien arbitrer des conflits.

4.6. Trois niveaux de régulation

Le type de régulation mise en œuvre et/ou nécessaire dans le secteur du tourisme dépend de plusieurs facteurs.

- Le type de problèmes que le tourisme rencontre. L'effet de serre soulève par exemple des questions complexes, avec un grand nombre d'acteurs impliqués à des échelles de temps et d'espace variées, alors que la gestion de l'eau dans les stations touristiques apparaît bien plus locale et demande principalement des réponses des professionnels du tourisme.
- Du contexte de régulation, aujourd'hui fortement marqué par une globalisation forçant à repenser les modes d'action collectives.
- De considérations organisationnelles: les réponses ne seront pas les mêmes si l'offre touristique est dominée par les petites et moyennes entreprises, par de grandes entreprises hiérarchisées, ou par des réseaux d'opérateurs indépendants.

L'analyse des acteurs permet finalement de distinguer trois niveaux de régulation

- Celui des actions à double dividende, où les firmes s'appuient sur des procédures d'évaluation, de suivi et sur une amélioration de leur organisation et peuvent trouver des avantages à court terme dans des actions de type social ou favorables à l'environnement: économies de consommation d'énergie ou d'eau, gestion des déchets, motivation du personnel... Il est clair que dans ce cadre ce sont les grands opérateurs qui se révèlent les plus efficaces dans la mise en œuvre de ce type de changement, mais jusqu'à quel point sont-ils prêts à remettre en question leurs orientations stratégiques? Accor ou le Club Med sont-ils prêts à délaisser les destinations les plus saturées, mais aussi les plus rentables, à contribuer à la diminution des concentrations spatiales du tourisme, nocives à l'environnement? S'éloigneront-ils de leur propre chef du littoral pour diminuer l'érosion côtière ou les atteintes au corail (Furley, Hughues et al. 1996), vu l'attractivité de la mer pour les touristes? Les hôteliers européens arrêteront-ils de s'installer en périphérie de ville et se rapprocheront-ils des moyens de transports collectifs en l'absence d'incitations? TUI, le principal tour opérateur européen, remettra-t-il en cause ses implantations spatiales pour limiter l'effet de serre ou pour contribuer mieux au développement des PVD en dépit de la concurrence à laquelle il est confronté?
- Celui des partenariats entre les firmes et des groupes de la société civile, crédibles, traitant de thèmes environnementaux ou sociaux. Ces partenariats qui connaissent un succès grandissant (par exemple WWF pour la biodiversité ou ECPAT pour le tourisme sexuel impliquant des enfants). Les firmes recherchent ici un avantage commercial en contrepartie d'une action environnementale ou sociale. Ces

opérations partenariales promeuvent des réseaux, des chaînes volontaires de fournisseurs. Toutefois, la portée de ces initiatives restera limitée à la fois par la capacité de communication et de dénonciation des groupes de la société civile, qui se traduit dans la notoriété de leurs marques et labels, ainsi que par l'inexistence de mesures réglementaires contraignantes qui pourraient pousser à la conclusion d'accords volontaires.

- Celui des questions les plus controversées qui ne paraissent pas pouvoir être résolues par l'autorégulation et qui appellent un débat politique élargi sur le tourisme et ses conséquences. Le réchauffement global, les impacts sur l'environnement et sur les PVD de la liberté de commerce et de la libéralisation des services, les transferts de technologie (Internet, GDS) vers les pays du sud sont quelques unes de ces questions. Ce type de débat, de même que des régulations et politiques propres au niveau national manquent fréquemment. Même si l'auto régulation apporte une contribution au développement durable, cela ne saurait se substituer aux responsabilités gouvernementales.

On voit bien que malgré l'attrait des approches à double ou triple dividende, dans lesquelles une meilleure évaluation et une meilleure organisation permettent de gagner à la fois sur les plans environnementaux, économiques et sociaux, on ne peut faire l'impasse sur le fait que le développement durable peut imposer une modification des règles du jeu qui implique qu'il y ait des gagnants et des perdants, et des sacrifices à faire. Pour le tourisme, on a cité parmi les plus importants la nécessité de réfléchir sur le développement des mobilités de loisirs et de leurs impacts sur l'environnement, et donc l'éventualité d'une réduction de l'intensité en transports du tourisme (courts séjours, train plutôt qu'avion pour les déplacements de moyenne distance) ou de supporter des coûts de transports plus élevés du fait de l'écofiscalité. De même, la volonté de faire du tourisme une force de développement des pays du Sud, et pas seulement de protection de la biodiversité par l'écotourisme, demandera peut-être un réel effort de coopération, de transferts de technologies, ainsi que l'acceptation d'une concurrence grandissante de ces pays sur certains produits, notamment balnéaires. L'intérêt du développement durable, plus que de rechercher des consensus, est justement de mettre en évidence ces conflits (Theys, 1999).

Finalement, la mise en œuvre du développement durable dépend certes de la connaissance des enjeux et de la mise en place d'une organisation pour y répondre, mais surtout de la priorité que nos sociétés voudront bien accorder aux contraintes globales, au développement des pays du Sud, et aux générations futures, en définitive d'une réflexion démocratique et d'un combat politique pour diffuser cette éthique globale du développement durable et la traduire dans les actes. Mais pour cela, sans doute faut-il d'abord ne pas éliminer du débat une part significative des enjeux cruciaux.

REFERENCES

Antoine S., M. Barrère, et G. Verbrugge (eds) (1994), *La planète terre entre nos mains. Guide pour la mise en oeuvre des engagements du Sommet planète Terre*, Paris, La documentation Française, 442 p.

Arnsperger C. et Van Parijs P. (2000), *Ethique économique et sociale*, Paris, La découverte, 123 p.

Cazes G. (1992), *Tourisme et Tiers Monde. Un bilan controversé.*, Paris, L'Harmattan.

Ceron J. P. (1999), "Tourisme et changement climatique", in *Impacts potentiel du changement climatique en France au XXIème siècle*, Mission interministérielle à l'effet de serre, Premier ministre, ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, pp.104-110.

Ceron J. P. and Dubois G. (2001), "Tourism and sustainable development indicators: two French experiments facing theoretical demands and expectations.", International Sustainable Development research Conference, University of Manchester, 5-6 April 2001, 8 p.

Even-Granboulan G. (1998), *Ethique et économie; Quelle morale pour l'entreprise et le monde des affaires ?*, Paris, L'Harmattan, 1998, 348 p.

Fennel D. A. and D. C. Malloy (1999), «Measuring the ethical nature of tourism operators», *Annals of tourism research*, 26(4).

Furley P. A., C. G. Hughes and D.H.L Thomas (1996), *Threshold, Carrying Capacity And Sustainable Tourism: Monitoring Environmental Change In The Coastal Zone of Belize*, Department of Geography, University of Edinburgh, 43 p.

Go F. and K. M. Haywood (1990), "Marketing of the Service Process: State of the Art in Tourism, Recreation and Hospitality Industries", in *Progress in Tourism, Recreation and Hospitality Management*, Cooper CP, London, Belhaven, Volume II, pp.129-150.

Go F. M. (1996), "Globalisation and corporate organisation", reports of the 46th Congress of the International Association of Scientific Experts in Tourism, Rotorua (New Zealand), pp. 262-301.

Godard O. (1994), «Le développement durable: paysage intellectuel», *Natures, Sciences, Sociétés*, 1994(2), pp. 309-322.

Godard O. (1999), *Sur l'éthique, l'environnement et l'économie. La justification en question*, Draft paper, 46 p.

Hultsman J. (1995), «Just Tourism. An Ethical Framework», *Annals of Tourism Research*, 22(3), pp. 553-567.

Hunter, C. (1997), «Sustainable Tourism as an Adaptive Paradigm», *Annals of Tourism Research*, ?, pp. 851-869.

Lafferty W. M. (1996), «The Politics of Sustainable Development: Global Norms for National Implementation», *Environmental Politics*, 5(2), pp. 185-208

Larrère R. and C. (1997), *Du bon usage de la nature: pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 183 p.

Levarlet F. (1999), *Les indicateurs de développement durable. Méthodes et perspectives*, Orléans, Ifen, 133 p.

McKercher B. (1993), "The unrecognized threat to tourism. Can tourism survive 'sustainability'", *Tourism management*, April 1993, pp. 131-136.

Merlin P. and R. Spizzichino (eds) (1982), *Aménager la France des Vacances. Contribution au groupe de travail tourisme et loisirs. Préparation du IXIÈME plan 1984-1988*, Paris, La Documentation Française, 259 p.

Middleton V. T. C. (1998), *Sustainable tourism. A marketing perspective*, Oxford, Butterworth Heinemann, 266 p.

Middleton V. T. C. and W. Sieber (1999), *Tourism and the Environment at European level. A practical framework for assessing the issues with particular reference to Coastal Mediterranean and Alpine Regions*, Copenhagen, European Environment Agency, 38 p.

OECD (2000), *Sustainable consumption: sector case study series. Draft final report on household tourism travel patterns*, report n° ENV/EPOC/GEEI(2000)5/REV1, November 15, 2000, Paris, OECD, 53 p.

Place S. E. (1998), "How sustainable is ecotourism in Coasta Rica ?", in *Sustainable tourism. A geographical perspective*, C. M. Hall and A. Lew eds, New York, Longman, pp.107-118.

Rechatin C., G. Dubois, et al. (2000), *Tourisme, environnement, territoires: les indicateurs*, Ifen, 262 p.

Ricoeur P. (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.

Sachs I. (1981), *Initiation à l'éco-développement*, Toulouse, Privat, 365 p.

Theys J. (1999), "Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable et la confusion des (bons) sentiments", Note pour le groupe DATAR/CPVS "villes et territoires du XXIème siècle", avril 1999 (version provisoire), 26 p.

UNEP-IE (1993), *Environmental Codes of Conduct for Tourism*, Paris, UNEP, 69 p.

UNEP-IE (1995), *Ecolabels in the Tourism Industry*, Paris, UNEP, 52 p.

Vanhove, N. (1996), "Globalization of tourism demand: the underlying factors and the impact on marketing strategy", reports of the 46 th Congress of the International Association of Scientific Experts in Tourism, Rotorua (New Zealand), AIEST, pp. 47-113

Annexe : Analyse détaillée

1. Evolution des déclarations mondiales sur le tourisme de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

	Déclaration de Manille sur le tourisme mondial, 10 octobre 1980,	Conférence du tourisme mondial, document d'Acapulco , 27 août 1982	Charte des droits du tourisme et code de conduite du tourisme, 26 septembre 1985	Déclaration de la Hague sur le tourisme, 14 avril 1989	Code mondial d'éthique du tourisme, 1er octobre 1999
Droit aux vacances, droits des touristes					
Les vacances comme facteur d'épanouissement personnel, rôle culturel					
Liberté de déplacement, promotion des transports					
Protection du touriste et du tourisme (dont terrorisme, guerres...)					
Qualité de l'expérience touristique, des services touristiques					
Tourisme social					
Légalité et honnêteté des pratiques commerciales					
Relation avec les sociétés d'accueil					
Promotion des échanges interculturels en général					
Respect de l'autre, éthique du voyage					
Impact culturel					
Drogue, prostitution, tourisme sexuel					
Peuples autochtones					
Revenus des sociétés locales, valorisation des ressources locales					
Droits sociaux des travailleurs du tourisme					

	Déclaration de Manille sur le tourisme mondial, 10 octobre 1980,	Conférence du tourisme mondial, document d'Acapulco , 27 août 1982	Charte des droits du tourisme et code de conduite du tourisme, 26 septembre 1985	Déclaration de la Hague sur le tourisme, 14 avril 1989	Code mondial d'éthique du tourisme, 1er octobre 1999
Protection de l'environnement et des ressources touristiques					
Déchets					
Eau					
Energie					
Effet de serre					
Protection de la nature et biodiversité					
Paysage					
Patrimoine					
Impacts des transports touristiques sur l'environnement					
Limitation de l'avion ou de l'automobile					
Limitation de la construction					
Actions sur les concentrations spatiales et la saisonnalité					
Limitation du développement touristique dans certains cas (pays du Nord, régions saturées, capacité de charge, sites sensibles)					
Rôle économique du tourisme					
Affirmation d'une base libérale					
Promotion du rôle économique du tourisme en général, encourager la croissance du tourisme					
Emploi					
Relation Nord/ Sud et distribution des revenus du tourisme					
Equité Nord/Sud					
Développement des pays du Sud					
Politiques différenciées entre Nord et Sud					
Limiter la dépendance vis à vis du tourisme					

2. Comparaison de quelques dispositifs existants dans le domaine du tourisme

	Atalante : Charte éthique du voyageur	Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, juin 1998	OMT, Code mondial d'éthique du tourisme, 1er octobre 1999	ACCOR: La charte environnem ent de l'hôtelier	Parcs Naturels Régionaux de France : Charte d'adhésion des "Hôtels au Naturel"	Déclaration de Calvia sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, 19 avril 1997	Charte sur le tourisme durable, Lanzarote, 28 avril 1995
Droit aux vacances, droits des touristes							
Les vacances comme facteur d'épanouissement personnel, rôle culturel							
Liberté de déplacement, promotion des transports							
Protection du touriste et du tourisme (dont terrorisme, guerres...)							
Qualité de l'expérience touristique, des services touristiques							
Tourisme social							
Légalité et honnêteté des pratiques commerciales							
Relation avec les sociétés d'accueil							
Promotion des échanges interculturels en général							
Respect de l'autre, éthique du voyage							
Impact culturel							
Drogue, prostitution, tourisme sexuel							
Peuples autochtones							
Revenus des sociétés locales, valorisation des ressources locales							
Droits sociaux des travailleurs du tourisme							

Protection de l'environnement et des ressources touristiques							
Déchets							
Eau							
Energie							
Effet de serre							
Protection de la nature et biodiversité							
Paysage							
Patrimoine							
Impacts des transports touristiques sur l'environnement							
Limitation de l'avion ou de l'automobile							
Limitation de la construction							
Actions sur les concentrations spatiales et la saisonnalité							
Limitation du développement touristique dans certains cas (pays du Nord, régions saturées, capacité de charge, sites sensibles)							
Rôle économique du tourisme							
Affirmation d'une base libérale							
Promotion du rôle économique du tourisme en général, encourager la croissance du tourisme							
Emploi							
Relation Nord/ Sud et distribution des revenus du tourisme							
Equité Nord/Sud							
Développement des pays du Sud							
Politiques différenciées entre Nord et Sud							
Limiter la dépendance vis à vis du tourisme							